



Les niveaux de classification des ETAM

Par **toto2zero**, le **27/01/2014** à **16:11**

Bonjour,
Voilà je vous explique mon histoire:
J'ai obtenu mon Bts en 2011, suite a cela j'ai trouver un poste en tant qu'ETAM payé 1500€ brut.
Cela fait maintenant 2 ans que je travaille dans cette entreprise et je n'est toujours pas eu de réel augmentation. J'ai donc fais la demande qui est en cours.
Mais en me renseignant un peu sur les sites j'ai trouvé une grille avec les qualifications des etam. Et j'ai découvert qu'avec mon BTS je pouvais prétendre a un niveau C ou D comme Etam avec un salaire de 2000€ brut.
Qu'elle sont mes droits ?
Est ce que je peux réclamer une augmentation pour justifier mon niveau de qualification ou bien c'est l'entreprise qui décide?
Cordialement,

Par **moisse**, le **27/01/2014** à **17:25**

Bonjour,
Votre rémunération est déterminée par votre convention collective selon la fonction que vous occupez.
Les niveaux C ou D concernent la fonction publique, quant aux autres grilles que vous avez pu trouver si vous ne savez pas à quoi elles se rapportent, personne ne le saura.
La seule chose que vous ayez le droit est d'exiger la salaire minimum prévu par votre convention collective.
Il faut donc la consulter, soit à l'entreprise soit sur le site "legifrance", rechercher la position de votre emploi, et en déduire le salaire minimum applicable, le cas échéant en tenant compte d'une éventuelle majoration pour les 2 ans d'ancienneté.